

Boves

Actus

N° 1 - DÉCEMBRE 2020

www.ville-boves.fr



SOMMAIRE

1 Edito du maire

2 Événements passés

3-5 Les brèves du conseil

6-7 Travaux en projet

- Salle polyvalente

8-9 Bien vivre à Boves

- Action CCAS
- AGAF 80
- Vie associative « La Roche Dorée »
- Centre de loisirs

10 Des Bovois connus

- Nomination de Daniel Parisot, maire honoraire
- Départ en retraite de Brigitte Folin
- Décès de Jean-Louis Leclercq

11 Renseignements utiles

- Soins et services à Boves

12 Vie citoyenne / sécurité

- Agenda
- Piétons et cyclistes
- Horaires de la mairie

EDITO DU MAIRE



Chères Bovoises et chers Bovois,

Au mois d'octobre, vous avez eu entre les mains le bulletin municipal dont le nom était provisoire. Il est désormais officialisé et s'intitule « Boves Actus ». Voici donc le numéro 1.

En ce mois de décembre, nous pouvons faire un bilan sur l'année écoulée.

Nous avons vécu des périodes de doute avec l'arrivée d'une crise sanitaire et ses conséquences sociales, économiques et des périodes de profonde tristesse en apprenant le départ de certains d'entre nous. Mais, nous avons également connu des périodes de joie en retrouvant tous ceux dont nous avons été séparés et avons vécu de grands moments de solidarité. Nous ne pourrions pas effacer les jours les plus gris mais essayons de nous attacher à partager tous les petits bonheurs, les bonnes nouvelles, les sourires avec un parent, un ami, un voisin !

Ce mois-ci est également le temps des fêtes de Noël qui approche avec la promesse d'une nouvelle année. Ainsi, je vous souhaite de passer de belles fêtes, de profiter de la présence de ceux qui vous sont chers et de partager de la joie avec eux.

Je souhaite à toutes et tous que l'année 2021 vous apporte la santé, le bonheur, l'espérance et la réussite.

Avec mes sentiments dévoués,

Votre Maire
Maryse Vandepitte

MAIRIE de BOVES - Rue Victor Hugo - 80440 BOVES
Tél. : 03 22 35 37 37 - Courriel : mairie.boves@laposte.net - Site internet : www.ville-boves.fr
Horaires : lundi 9 h à 11 h 30 et 15 h à 19 h - mardi, jeudi et vendredi 9 h à 11 h 30 et 15 h à 17 h
mercredi 9 h à 11 h 30

Directrice de Publication : Maryse Vandepitte - Contact : Stéphanie Hamiez - hamiez.boves@gmail.com
Crédits photos : mairie de Boves et Club photos de l'Avre Bovoise



Création, impression : ICM MEDIAS - Centre Oasis, Dury - 1 allée de la Pépinière - 8000 Amiens - 09 67 28 17 33 - pao@icmmedia.fr

Action de la mairie de Boves pour accompagner les familles

Depuis le nouveau confinement les élèves continuent de se rendre à l'école dans le respect des gestes barrières avec l'obligation de porter le masque dès le cours préparatoire.



L'école, l'accueil périscolaire, la restauration ont été organisés de manière à limiter au maximum les brassages des élèves et le croisement des différentes classes.

Une attention particulière a été apportée concernant le balisage des sens de circulation.

Les horaires d'entrées et de sorties ont été décalés.

Le protocole sanitaire est strictement appliqué dans toutes les structures en respectant le port du

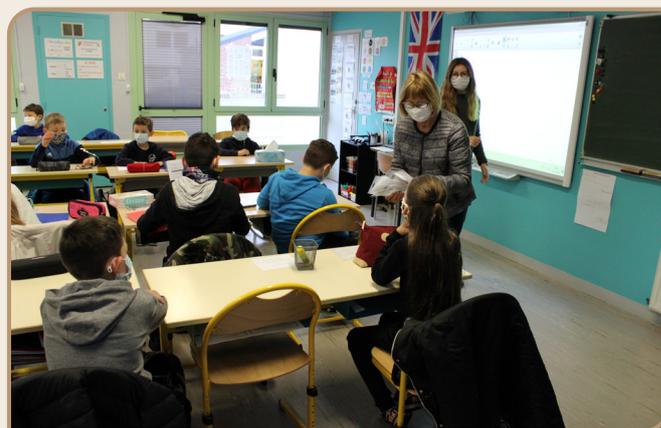


masque, le lavage régulier des mains, la distanciation, l'aération et la désinfection des locaux pour réduire les risques de contamination.

La commune veille à la sécurité sanitaire de la communauté éducative et des personnels.

Dès le 2 novembre au matin, elle a fourni à chaque élève de l'école élémentaire "les deux vallées" deux masques lavables pour apporter une aide à cette nouvelle charge financière des familles.

Soyons responsables et solidaires.



Cérémonie commémorative de l'anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918

Le Ministère de l'armée a interdit toutes les cérémonies liées à cet événement en raison des conditions sanitaires actuelles.

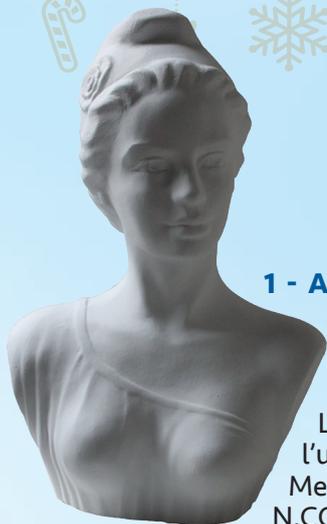
Madame le Maire, Maryse Vandepitte accompagnée de son premier adjoint, Patrick Budin ont dignement représenté les administrés privés de cette commémoration en faisant lecture de textes, en déposant une gerbe de fleurs au pied du monument aux morts. C'est un hommage digne qui a été rendu à ceux qui sont morts pour la France.

Ne les oublions pas !



LES BRÈVES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2020



1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité (5 abstentions : Mesdames N.GREBERT, N.COPPENS, B.LEPRETRE et Messieurs M.DAMIANI, J.P. HOPQUIN), approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juin 2020.

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 septembre 2020.

3- COMMUNICATIONS DU MAIRE

Lors de la séance du conseil municipal du 22 septembre, il m'a été demandé un organigramme avec les fonctions des membres du personnel communal. Cet organigramme actualisé est déposé sur les tables.

J'ai reçu en mairie, dans le cadre de plusieurs réunions, des élus d'Amiens Métropole : le Vice-Président au tourisme, le Président d'Amiens Métropole, le Vice-Président au sport, le Vice-Président communauté Est, le Vice-Président à la culture.

Des réunions avec le personnel technique d'Amiens Métropole se sont tenues :

- Pour la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) notamment pour la voirie. Demandes de travaux faites. A ce jour, impossible de savoir si toutes les demandes seront inscrites dans la PPI.
- Pour les **quais bus** (nouveaux aménagements rue des Déportés Résistants et rue Victor Hugo).
- Pour la **rue de Gentelles** : travaux qui devraient être effectués en 2021. Il est prévu que les riverains prennent connaissance du projet (avant validation).
- Pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées : les travaux ont débuté le 16 novembre pour 2 mois.

La banque alimentaire qui occupait précédemment un local rue Eugène Desprès a demandé à la commune s'il était possible d'occuper un autre local. Le seul local disponible pour y entreposer des réfrigérateurs et assurer une distribution est l'ancienne salle du SIVOM. Des travaux ont été réalisés : peinture, remise aux normes de l'électricité afin de proposer à la banque alimentaire l'occupation de cette salle. Depuis le 6 novembre, la banque alimentaire occupe le nouveau local, et tous les 15 jours, un agent, à l'aide d'un véhicule communal, est chargé, à nouveau de récupérer les denrées alimentaires qui seront distribuées.

Le Crédit Agricole a mis en place un point de retrait d'argent chez un commerçant de Boves : l'Estaminet, lui-même client au Crédit Agricole. Suite à la création de ce point relais, la banque veut supprimer le DAB (distributeur automatique de billets) à côté de la mairie sur la base de l'argumentaire suivant : nombreuses pannes, les convoyeurs de fonds ont des difficultés pour approvisionner le DAB. J'ai envoyé un courrier au Crédit Agricole en rappelant l'intérêt de l'emplacement actuel, accessible à tous, situé en centre bourg et en proposant la suppression de la redevance annuelle (150 €). J'ai envoyé une copie à la députée. J'attends une réponse.

Le démontage des jeux, situés derrière la salle des fêtes, intervient la semaine prochaine.

A propos de cette dernière, le démarrage de la démolition doit intervenir en janvier 2021.

Durant la 1^{ère} période de confinement, distribution de masques aux plus de 70 ans, puis à l'ensemble des habitants.

J'ai trouvé judicieux de mettre en place la distribution de 2 masques par enfant de l'école élémentaire des 2 vallées, soit un total de 440 masques lors de la rentrée scolaire du 2 novembre. Masques achetés pour un coût total de 1 250 euros. Les enfants scolarisés à Cagny (10) ont été contactés pour distribution de masques également.

Amazon qui avait préalablement fait don de masques à destination d'adultes, renouvelle son action. Amazon a donné 300 masques pédiatriques jetables (non distribués) début novembre et a fait un nouveau don la semaine dernière de 25 masques inclusifs pour adultes (distribution faite auprès des agents communaux), soit un don total équivalent à environ 300 €.

Suite à l'ouverture d'un poste de gardien-brigadier au sein de la police municipale, nous avons reçu 11 candidatures. Trois d'entre elles ont retenu mon attention et sont convoquées.

4 - COMPTE-RENDU DES QUESTIONS ÉVOQUÉES À AMIENS MÉTROPOLE

Conseil métropolitain du 24 septembre 2020

Service de l'eau : le rendement du réseau en eau potable est faible, en-deçà des objectifs réglementaires. Le vieillissement du réseau entraîne des fuites d'eau. Actuellement, le prix est de 3,34€ le m³ pour la distribution d'eau et l'assainissement soit 1€ de moins que le tarif moyen dans la région des Hauts-de-France. Une augmentation n'est prévue que sur le prix de l'eau. Une étude est en cours sur la fréquence des facturations.

Coupons sport : Amiens Métropole verse 30 € pour 1 000 coupons sport. Peuvent en bénéficier les licenciés âgés de 6 à 18 ans dans un club agréé à « jeunesse et sport ». Il faut que le foyer ait bénéficié de l'allocation de rentrée scolaire en août 2020.

Conseil métropolitain du 5 novembre 2020

Étude sur réseau Keolis : la fiabilité des bus Némoto s'améliore, gamme de tarif solidaire élargie, mise en place de l'open-payment (CB dans le bus), discussions possibles pour l'amélioration de la desserte via les comités d'utilisateurs.

Voie verte, pistes cyclables : une réflexion est en cours avec Amiens Métropole, les communes et le département concernant l'entretien de la piste cyclable entre Longueau et Boves.

Subventions aux entreprises :

- Société BIOAMIENS : de 10 000€ pour l'acquisition d'un automate pour favoriser les tests de dépistage dans le cadre de la crise Covid,
- Société HELLO WATT : accord d'une subvention de 2 500€ par salarié recruté, la société prévoit la création de 89 postes,
- Entreprise SAS YNSECT : Accord d'une subvention de 770 000 € pour la création de 110 emplois.

5 - DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

Accord de deux concessions, d'une durée de cinquante années, une au cimetière Notre Dame, l'autre au cimetière Saint Nicolas, moyennant la somme de 105 euros.

Approbation et signature des devis avec :

- CEGELEC, pour la pose d'éclairage LED à l'école maternelle, pour un montant de 4 876 euros HT,
- MATILAN, pour la mise en place d'une salle de visioconférence, pour un montant de 8 435,12 euros HT,
- CEGELEC, pour la fourniture et la pose d'un interphone vidéo à l'école primaire, pour un montant de 3 877 euros HT,
- MATILAN, pour la migration vers l'office 365, pour un montant de 3 429,10 euros HT,
- ALLMO SERVICES relatif à l'achat d'un broyeur de végétaux, pour un montant de 4 820 euros HT.

Signature d'une convention de location pour un appartement sis 2 bis rue Joseph Mancel à Boves, pendant la durée des travaux.

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, à la majorité (5 contre : Mesdames N.GREBERT, N.COPPENS, B.LEPRETRE et Messieurs M.DAMIANI, J.P. HOPQUIN), adopte le règlement

intérieur régissant le fonctionnement interne de l'assemblée, pour le mandat 2020/2026.

FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- abroge la délibération du 10 juillet 2020 fixant le montant des indemnités de fonctions des élus,
- fixe le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux et, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, aux taux suivants :
 - Maire : 39,15 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
 - Adjoints au Maire : 15,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
 - Conseillers municipaux délégués : 6,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Il décide que compte tenu que la commune avait la qualité de chef-lieu de canton, les indemnités réellement octroyées au maire et aux adjoints sont majorées de 15% et qu'elles seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

DÉLÉGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, délègue à Madame le Maire, la demande d'attribution de subventions, à tout organisme financeur, en fonctionnement ou en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense.

FINANCEMENT BAFA

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le financement de la formation initiale d'un BAFA, pour un agent communal et un habitant de Boves.

Coût de 449 € par personne.

BUDGET COMMUNAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Il s'agit d'une modification technique pour la prise en compte des éléments ci-dessous :

- Aménagement du parking rue Victor Hugo : 100 000 euros
- Aménagement de la rue de Gentelles : 744 000 euros
- Broyeur à végétaux : 5 800 euros
- Matériel informatique et licences : 19 700 euros
- Véhicule : 15 000 euros
- Encaissement d'une subvention pour la réfection du mur et des vitraux de l'église de Notre-Dame : 17 200 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 du budget principal.

ANNULATION DE TITRES – REMISE GRACIEUSE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'annulation des titres concernés, pour un montant de 399,97 euros, relatif aux titres 289, 290, 291 et 310 de l'exercice 2017.

CONVENTION DE REMBOURSEMENT ET DE REFACTURATION DES REPAS DE CANTINE – COMMUNE DE CAGNY

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à signer la convention de remboursement avec la commune de Cagny, pour le paiement des factures de cantine des enfants de Boves.
- Autorise la refacturation de ces repas auprès des familles Bovoises dont les enfants sont scolarisés à Cagny, selon le tarif communal en vigueur.

TAXE D'AMÉNAGEMENT – FIXATION DU TAUX ET DES EXONÉRATIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité (Mme N.GREBERT ne prend pas part au vote) :

- maintient le taux de la taxe d'aménagement à 7,5% sur les secteurs délimités dans les plans joints en annexe, soit les parcelles AD 340, 341 et P 326, 362, 363, 364, 365, 366.
- maintient le taux de la taxe d'aménagement à 5% pour les autres secteurs de la commune.

- exonère en totalité :

- les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux mentionnés à l'article L.331-12 du Code de l'Urbanisme et ne bénéficiant pas de l'exonération totale,
- les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – CAMION AMBULANT

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe une redevance mensuelle, à 85 euros pour une occupation journalière du domaine public et à 20 euros pour une présence hebdomadaire.

DEMANDE D'AUTORISATION D'EFFECTUER DES TRAVAUX PAR L'ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE (AAPPMA) – LA ROCHE DORÉE DE BOVES

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) « La Roche Dorée de Boves » et la Fédération de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique encadrant les travaux suivants : sur le marais Saint Nicolas, à la restauration de frayères et, sur le marais à Scier, au fascinage d'hélophytes et au tunage de pieux en planches végétalisées.

QUESTIONS DIVERSES

Les réponses données figurent dans le compte rendu disponible sur le site internet de la commune.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal est à votre disposition à l'accueil de la mairie et téléchargeable sur le site internet.

EXPRESSION DE LA MINORITÉ

Ce second confinement juste avant les fêtes nous pèse tous. Autour de nous, nombreux sont ceux qui accusent le coup, notamment les personnes seules ou âgées. Nous n'oublions pas le personnel soignant qui continue de lutter contre le virus. Et que dire des petits commerces fermés pendant 4 semaines, et des bars et restaurants encore à l'arrêt. Enfin le chômage partiel, les emplois perdus et les jeunes sans perspectives d'embauche viennent clore ce triste tableau.

Mais il y a aussi un mot qui revient sans cesse et qui redonne espoir : solidarité.

Les coups de main entre voisins apparus au printemps

ont spontanément repris. A l'approche de Noël, les initiatives (boîtes de Noël, calendrier de l'Avent solidaires...) se sont vite propagées, comme un besoin de se tourner vers les autres... Dans le même état d'esprit, n'oublions pas le Téléthon : la covid ne doit pas faire oublier les autres maladies.

Alors sur cette lancée positive, essayons de penser aux commerçants de Boves pour nos achats de décembre, de nous tourner vers les producteurs locaux et les entreprises solidaires pour préparer les fêtes. C'est ça aussi, le « bien vivre à Boves ».

Heureuses fêtes de fin d'année à tous !

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE SALLE POLYVALENTE

La salle des fêtes actuelle est un équipement datant des années 1950, c'est-à-dire à une époque où la construction des bâtiments publics n'était pas soumise à des réglementations particulières.

Cette salle est vieillissante et n'est donc plus aux normes.

La décision a été prise par le précédent conseil municipal de la démolir et de construire en lieu et place une salle polyvalente.

Pourquoi le choix de cet emplacement ? Il est au cœur du bourg, en face de la mairie, proche du groupe scolaire, des structures péri-éducatives et des commerces. Par ailleurs, la tendance actuelle est au retour des constructions au cœur des espaces urbains existants. De surcroît, le terrain appartenant déjà à la commune n'entraîne pas de coût supplémentaire.

La sécurité des piétons sera assurée

par un trottoir plus large que l'existant. Dans un souci de maîtrise du coût total, l'équipement ne disposera que d'un rez-de-chaussée. De même, dans un souci esthétique, le bâtiment sera recouvert de briques couleur pierre en harmonie avec la mairie.

Sa surface totale est de 556 m² dont 300 m² pour la partie salle polyvalente. En lien avec l'architecte, le choix a été de faire appel à des cabinets d'experts pour réaliser des études sur l'acoustique, l'énergie et la sécurité. Un acousticien s'est ainsi déplacé pour réaliser des relevés de bruits ambiants de jour et de nuit. La réflexion a également été menée afin d'offrir un équipement qui présente les meilleures conditions d'accueil possibles (exemple : cuisine, élévateur PMR, espace scénique).

Le parking derrière la salle polyvalente sera équipé

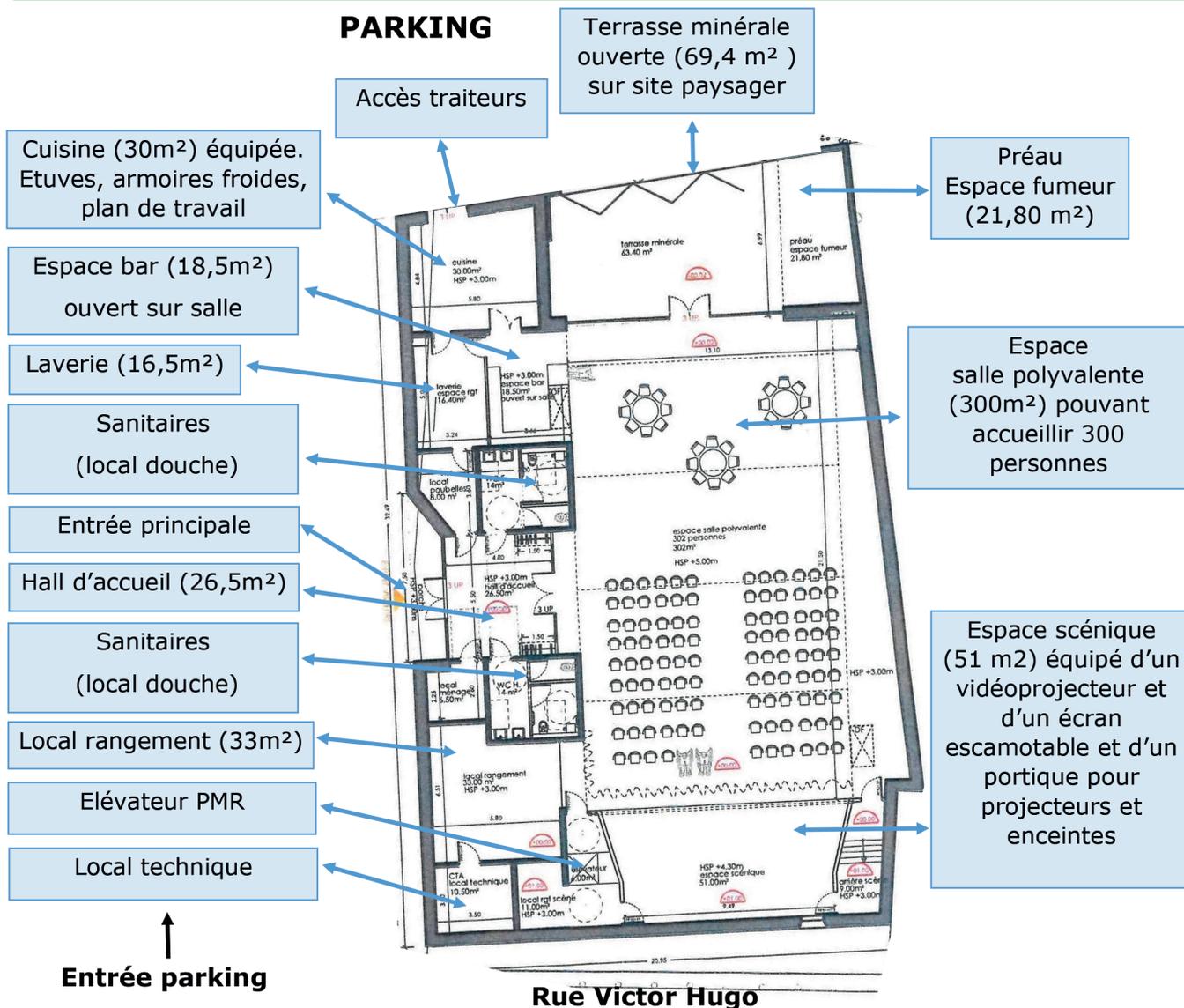
de caméras de vidéoprotection. Un deuxième parking sera aménagé en face.

Naturellement, afin de faire bon usage de cet équipement, un règlement sera établi à l'attention de tous les utilisateurs. Il tiendra compte de l'utilisation intérieure et extérieure dans le respect de l'environnement immédiat. La personne qui réservera la salle sera responsable des consignes d'utilisation.

Cette salle sera la vôtre et donnera une nouvelle dynamique au centre bourg.



AGENCEMENT ET CARACTERISTIQUES DE LA SALLE POLYVALENTE



LES CARACTERISTIQUES REpondant A 3 CRITERES PRIVILEGES : ACOUSTIQUE-ENERGIE-SECURITE

ACOUSTIQUE

- choix des matériaux : isolation acoustique
- portes extérieures équipées de coupe-son/système audio limiteur de décibels
- surfaces vitrées (réduites) en triple vitrage/ revêtement mural absorbant le son

ENERGIE

- isolation performante de l'ensemble
- chauffage avec récupération de l'énergie ambiante/salle pouvant être rafraichie en période de canicule
- récupération des eaux pluviales

SECURITE

- entrée latérale donnant sur le parking
- vidéoprotection
- terrasse minérale sécurisée par un rideau métallique

BIEN VIVRE À BOVES

LE CENTRE DE LOISIRS DES VACANCES D'AUTOMNE THÈME : L'ART DE SE CULTIVER

Pendant les vacances, 55 enfants ont fréquenté le centre de loisirs la première semaine et 47 enfants la deuxième semaine.

L'équipe éducative du centre de loisirs a mis en application le protocole sanitaire. Motivée et consciencieuse, elle a mis en place de nombreuses activités afin de concilier loisirs et éducation.

La première semaine, le centre de loisirs s'est déplacé au **Musée de l'agriculture** et à l'**OFB (office français de la biodiversité)** pour y faire de la course d'orientation.

La deuxième semaine, le prestataire N'JOY est venu au centre de loisirs. Les enfants se sont essayés à **la cuisine moléculaire**.

Des activités manuelles, une chasse aux trésors, un grand jeu autour des peintres et des jeux coopératifs ont également été mis en place.

Le centre de loisirs a été riche en activités et en partage. Les enfants ont pu s'amuser, apprendre et grandir tout en respectant leur rythme.

Rendez-vous aux vacances d'hiver pour de nouvelles aventures !



Cuisine moléculaire



Pour mémoire : le centre de loisirs est fermé pendant les vacances de Noël.



Le musée de l'agriculture



CENTRE COMMUNAL D' ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale vous informe que la distribution des jouets pour les 0/2 ans ainsi que la carte cadeau naissance a eu lieu le 12 décembre 2020.

La distribution des colis de fin d'année pour nos aînés se fera en portage à domicile et aura lieu le 19 décembre en matinée.

Prenez soin de vous.

ASSOCIATION AGAF 80

L'association AGAF 80 créée en 1974 a pour mission d'accompagner les personnes dépendantes et/ou fragilisées : pour la réalisation des actes de la vie quotidienne, les activités sociales et relationnelles en leur donnant la possibilité de pouvoir rester le plus longtemps possible chez elles.

Depuis 45 ans, elle accompagne les personnes dans les activités ordinaires de la vie quotidienne : ménage, repassage, préparation du logement en vue d'un retour à domicile...

Elle apporte également un soutien aux parents lors d'évènements particuliers : pendant la grossesse, la maternité, la maladie d'un parent

ou d'un enfant, pour l'aide sociale à l'enfance...

Nous répondons aux engagements suivants :

- Assurer un accueil adapté et préparé à l'écoute de chacun ;
- Evaluer les besoins afin d'établir un projet de vie ;
- Sécuriser les prestations : remplacement et continuité de service ;
- Evaluer la satisfaction de nos bénéficiaires et le suivi des réclamations.

Notre antenne se situe au **112 bis rue Victor Hugo – 80440 BOVES**. Nos locaux sont ouverts **le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de**



AGAF 80
AIDE ET SERVICE À DOMICILE

14h00 à 17h00. Nos services sont joignables au **03.22.45.46.50 et/ou au 03.22.72.28.69**. Vous pouvez découvrir l'ensemble de nos services sur notre site internet : **<https://www.agaf-80.com/>** et communiquer par mail à l'adresse suivante : **agaf-80@orange.fr**

Notre service administratif est présent pour vous aider dans vos démarches et répondre à vos différentes demandes. N'hésitez pas à demander conseil.

ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES "LA ROCHE DORÉE", l'allée Fulgence



Par suite du décès accidentel d'un adhérent actif, l'étang B porte à présent son prénom Antoine.

Bel hommage !

Le bureau de cette association quasi centenaire est constitué de 10 membres, d'un trésorier, d'un secrétaire et d'un président François Dufrêne. Il devait cesser cette année mais la crise COVID l'oblige à rester une année supplémentaire.

Le nombre d'adhérents (1243 cette saison) est assez conséquent : 545 cartes pour les majeurs dont 46 femmes, 202 pour les jeunes ainsi que de nombreuses cartes hebdomadaires et journalières. Ainsi, la pratique de ce loisir est accessible à tous, nos cousins ch'ti viennent régulièrement

18 pontons sont aménagés dont 3 pour les personnes à mobilité réduite.



Berge à refaire allée Fulgence



s'adonner à leur passe-temps favori.

Et pourquoi le nom de la Roche Dorée ?

Cela viendrait du nom commun donné à un poisson aux flancs dorés qui vivaient en abondance proches des nénuphars, d'où les reflets dorés sur l'eau. Le poisson est toujours présent, il s'agit du rotengle.

Que pêche-t-on ?

Gardons, tanches, brochets, carpes, truites, anguilles...

Cela impose un réempoissonnement annuel. Les plus belles prises connues sont un brochet de 10 kg et une carpe de 12 kg.

300 kg de granulés annuels sont nécessaires pour nourrir les poissons.

Le site : Il est composé de trois étangs désignés A, B et C.

C'est la rivière l'Avre qui en amont, alimente l'étang C. Les étangs

communicants entre eux, l'eau se déverse finalement en aval dans le rieu le long de la rue des écluses. Des vannes permettent de réguler les niveaux.

L'entretien du site se fait régulièrement mais c'est la réhabilitation des berges qui nécessite d'importants travaux. Certains ont déjà eu lieu, financés par la commune et par l'association.

Deux nouvelles réhabilitations sont en projet. La première qui aura la particularité d'être faite uniquement avec des plantations qui stabiliseront la berge afin de garder un esprit naturel. La seconde, sur la rive le long de l'allée Fulgence, sera rénovée traditionnellement avec des pieux et planches.

Conseil de pêcheur : Pour satisfaire un besoin naturel, ne posez pas simplement la canne au sol. La force du poisson qui mord peut être telle que la canne sera emportée au milieu de l'étang. C'est du vécu !

NOMINATION DE DANIEL PARISOT, MAIRE HONORAIRE



Par arrêté de Madame la Préfète de la Somme, Daniel Parisot a été nommé Maire honoraire le 1^{er} octobre 2020. Nous pouvons donc continuer à l'appeler « Monsieur le Maire ».

Afin de vous permettre d'avoir une pleine connaissance des résultats en matière de gestion communale, vous

LES COMPTES DES COMMUNES

- Données BPS exprimées en euros -

Choix d'une commune Choix du budget Chiffres clés de la commune



BOVES - Somme

Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 3 172 habitants - Budget principal seul
Strate : communes de 2 000 à 3 500 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

2019 2018 2017 2016 2015 2014 2013 Autres exercices ▼

Chiffres clés	En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate en euros par habitant
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	3 525	1 111	927
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	2 725	859	760
RESULTAT COMPTABLE (A - B = R)	800	252	167
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	624	197	447
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT = D	889	280	465
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E	265	83	18
Capacité d'autofinancement brute = CAF	953	300	181
Encours de la dette au 31/12/N	1 030	325	703
FONDS DE ROULEMENT	2 856	900	379

pouvez consulter le site : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>, cliquez à droite comptes individuels des collectivités.

Cet état a été consolidé par le Ministère des finances à la date du 31 décembre 2019.



DÉPART EN RETRAITE DE BRIGITTE FOLIN

Mme Brigitte FOLIN a quitté ses fonctions d'animatrice au sein de l'équipe de l'Accueil de Loisirs de BOVES. Après 23 ans passés auprès des enfants, nous lui souhaitons une très bonne retraite.



DÉCÈS DE JEAN-LOUIS LECLERCQ

Monsieur Jean-Louis LECLERCQ nous a quitté le samedi 3 octobre 2020.

Il a été conseiller municipal de 2001 à 2020.

Jean-Louis avait le sens du verbe et de la plaisanterie. Il a fait carrière à la SNCF.

Avec beaucoup d'énergie, il s'est consacré à la société de chasse et au club des aînés en plus de son mandat.

Jean-Louis a œuvré à la société de chasse comme Président (de 2005 à 2017), de même au club des aînés (de 2007 à 2018).

Il a été, avec son épouse Suzanne, à l'initiative de nombreuses animations à destination de ces associations.

Au sein de la société de chasse, il mettait en place des actions de comptage du gibier. Il respectait la nature. Il était devenu expert dans l'art de mettre en place des concours de manille et conduisait avec professionnalisme et loyauté ses assemblées générales.

Au sein du club des aînés, il multipliait ses recherches afin de proposer de nouvelles sorties, proposer de bonnes tables à ses adhérents avec une pointe de danse et de culture.

Echanger avec lui était source d'enrichissement et de rire !

Au revoir Jean-Louis !



TÉLÉPHONES UTILES



URGENCES

Police	17
SAMU	15
Pompier	18
Toutes Urgences	112
Centre antipoison	08 00 59 59 59
Police municipale	06 86 37 10 83



ADMINISTRATION

Mairie	03 22 35 37 37
Mairie (Urgence)	06 35 22 68 93
le soir à partir de 18h et le week-end 24h/24	
Le relais d'assistants maternels (RAM)	07 87 49 23 94
Ecole maternelle	03 22 09 32 87
Ecole primaire	03 22 35 25 63
Le Palais des Enfants (centre de loisirs)	06 37 77 25 44
La crèche Aux Petits Pieds des Marais	09 61 32 74 79

MEDICAL / PARA-MEDICAL

MÉDECINS

Docteurs BOURAYA et GIBOULET SCM	03 22 09 62 16
6 ruelle Minot Ambroise	
Docteur Dominique SAILLY-GENTIT	03 22 09 30 28
6 ruelle Minot Ambroise	
Docteur Agathe DE BROCA MONTIGNY	03 22 09 30 45
11 rue des Déportés Résistants	
Docteur Charline DUPONT	03 22 09 30 45
11 rue des Déportés Résistants	
Docteur Jean-Pierre GOURDIN	03 22 09 35 35
25 Ter Rue Victor Hugo	
Docteur Anne-Sophie SENLIS	03 22 35 11 22
51 rue Victor Hugo	
SOS MÉDECIN	
(prise de RDV sur cabinet Amiens)	
AMIENS	03 22 52 00 00

CHIRURGIENS DENTISTES

Stéphane BOUCHE	03 22 09 39 69
23 Bis rue Victor Hugo	
Mathieu AUNOBLE	03 22 09 32 25
2 rue de la Galetière	

INFIRMIERS

Céline HUMBERT	06 75 71 20 36
2 place de l'Amiral Courbet	
Maria ROISIN	06 75 71 20 36
2 place de l'Amiral Courbet	
Alexandra LUCAS	06 75 71 20 36
2 place de l'Amiral Courbet	
Ingrid MAURICE	06 66 50 68 50
11 rue des Déportés Résistants	
Gaël DROUART	06 66 50 68 50
11 rue des Déportés Résistants	

SAGE FEMME

Aurélien SOUCHE	06 20 84 84 15
13 boulevard des Soupirs	

KINÉSITHÉRAPEUTES / OSTHÉOPATHE

Cabinet kinésithérapeutes	03 22 09 31 01
Ostéopathe Mélanie FIORANI	06 86 61 54 08
91 rue Victor Hugo	

PSYCHOLOGUE

Clinicienne Anaïs BERTIN	06 79 61 57 42
13 boulevard des Soupirs	

PODOLOGUE / PÉDICURE

Océane POUILLAUDE	07 67 90 58 82
25 ter rue Victor Hugo	

ORTHOPHONISTES

Orthophoniste Marion DEVILLERS	03 22 33 02 82
13 boulevard des Soupirs	
Clotilde ROGGEMAN CHEVALIER	03 22 33 02 82
13 boulevard des Soupirs	

ANGIOLOGUE

Fabienne BOUCQUEZ	03 22 92 04 78
5 rue des Indes Noires	

DERMATOLOGUE

Caroline TRIBOUT DESFOSSEZ	03 75 00 72 34
3 avenue du Great Eastern	

SOPHROLOGUE / RÉFLEXOLOGUE

Isabelle DARRAS	06 25 53 05 33
95 rue Victor Hugo	

AIDE À LA PERSONNE

Soins Service	03 22 70 79 79
Aide à la personne AGAF 80	03 22 45 46 50
112 Bis Rue Victor Hugo	
PALPI 80 (soins palliatifs)	03 22 48 03 87
11 chemin du Stade	

VÉTÉRINAIRE

Amandine CARTON	03 22 09 33 00
-----------------	----------------

AMBULANCES

Boves Ambulance	03 22 09 22 62
89 rue des Déportés Résistants	
Taxi/VSL	06 74 58 02 12

PHARMACIES

Pharmacie DE L'EGLISE	03 22 09 37 09
135 rue Victor Hugo	
Pharmacie TANQUEREL-DENIS	03 22 09 20 58
9 rue des Déportés Résistants	
Pharmacie de garde	32 37

COVID 19	0 800 130 000 (appel gratuit)
----------	-------------------------------

SERVICES

Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion (Services sociaux)	03 60 03 48 50
Enfance maltraitée	119
Violences Femmes	39 19

DIVERS

Bureau de poste	36 31 (numéro non surtaxé)
8 place de l'Amiral Courbet	

	L	M	M	J	V	S	D
49		1	2	3	4	5	6
50	7	8	9	10	11	12	13
51	14	15	16	17	18	19	20
52	21	22	23	24	25	26	27
53	28	29	30	31			

● **Du 4 au 6 décembre**

Téléthon

● **Lundi 7 et Lundi 14 décembre**

Le conciliateur à partir de 10h, en mairie

● **Samedi 12 décembre**

Distribution des jouets pour les 0-2 ans et de la carte cadeau naissance

● **Du lundi 14 au samedi 19 décembre**

Le jury du concours des maisons en fête se déplacera de 17h30 à 20h

● **Samedi 19 décembre**

Distribution des colis de fin d'année aux aînés

Renseignement et information : 03 22 35 37 37 www.ville-boves.fr



PIÉTONS, CYCLISTES, VOUS ÊTES DES USAGERS DITS VULNÉRABLES.

Lors du passage à l'heure d'hiver, la période nocturne est plus longue. La tranche horaire de 17h-19h est donc la plus critique.

Pensez à porter des vêtements clairs pour favoriser votre visibilité, même à pied, en marchant ou en courant.

Pour rouler à vélo en sécurité, il y a des équipements obligatoires. D'autres sont fortement recommandés (le casque par exemple), 1 cycliste tué sur 2 n'en portait pas.

Lorsque la visibilité est insuffisante, le bandeau ou le gilet rétro réfléchissant est obligatoire hors agglomération et en agglomération.

En 2019 dans la Somme (chiffre Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme) :

-5 piétons tués dont 3 en agglomération et 92 blessés.

-1 cycliste tué et 36 blessés.



Changement d'horaires de mairie

Depuis le 19 octobre 2020, les horaires sont les suivants :

Lundi de 9h à 11h30 et de 15h à 19h
 mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30 et de 15h à 17h
 mercredi de 9h à 11h30

La mairie est fermée le samedi matin

